

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 09 mars 2011.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/11/02/20a/PTh.-

ORDRE DU JOUR :

20a. Décision dans l'urgence du Collège communal d'ester en justice –
Ratification.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-
Charles, DEVILLERS François, ALEV Nebih, Echevins et M. FACCO Giorgio,
Président du CPAS ;
MM. MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, BODEUX Bernard, Mme BILLIET
Virginie, M. MONTERO REDONDO José-Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY
Geneviève, DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK
Carine, MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, MATTIA Gerardo,
STAQUET Frédéric, HOFF Jean-Marie, BUONOPANE Domenico, ROMAIN
Eddy, Conseillers communaux et Mme SMET Nathalie, Secrétaire communale
a.i.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu la délibération du Collège communal du 10/01/2011 décidant d'ester en
justice et de désigner dans l'urgence Maître Bertrand FONDU, Avocat, pour se
constituer partie civile et défendre les intérêts de la Commune de Morlanwelz
dans l'affaire WILLEMART ;

Attendu que la documentation relative à l'objet a été mise à la disposition des
Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal qui est
disponible dans le bureau du Secrétaire communal ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Décide, à l'unanimité ;

- De ratifier la décision du Collège du 10/01/2011.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

La Secrétaire communale a.i.,
(s) N. SMET

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,